

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2020 qui s'est tenue à la Mairie déléguée de Routelle

Conseillers présents : 10

M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT – M. BRAUN – M. CUCHE – Mme GEGOUT – Mme GRAPPEY – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. REHN

Dans le cadre de l'Etat de crise sanitaire, les réunions ne peuvent accueillir plus de 10 personnes.

Conseillers excusés : 8

Mme BULLIARD – Mme GODAIN donne procuration à Mme BOILLOT - Mme GRILLON – M. HYVERNAT donne procuration à M. BRAUN – M. KHELIFI – M. LALLEMAND donne procuration à Mme GRAPPEY – M. LARTOT donne procuration à Mme OLSZAK – M. LOLLIOT – M. PRETET donne procuration à M. BAÏOTTO

Conseillers absents : 2

M. BOUVERET – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h30

Présidente de séance : Mme OLSZAK

Secrétaire de séance : M. MICHELIN

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 4 mars 2020 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance en date du 4 mars 2020.

2/ EMPRUNT TRAVAUX 2020 – CHOIX DE LA BANQUE

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été prévu au budget communal 2020, lors de la séance du 4 mars dernier, la souscription d'un emprunt à hauteur de 50 000 € afin de payer les investissements 2020 (travaux de voirie rue de l'Ecluse/Château Grillot, travaux parking de l'église (Routelle), renouvellement éclairage public, sécurisation Arenthon, remplacement d'une borne à incendie, plateforme déchets au Moulin Ringeard).

Plusieurs banques ont alors été consultées et 3 nous ont fait parvenir différentes propositions.

Un tableau récapitulatif des offres a été transmis aux conseillers et est annexé à la délibération.

Comme expliqué lors du vote du budget, cet emprunt, avec un taux très faible, permet à la commune de préserver sa trésorerie, et couvre plus de 80% des investissements prévus en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents et représentés, opte pour la proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE dans les conditions suivantes :

- **Montant de l'emprunt : 50.000 €**
- **Périodicité de remboursement : Trimestrielle**
- **Durée du remboursement : 5 ans**
- **Taux d'intérêt : 0,50 %**
- **Frais de gestion : 100 €**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de cet emprunt.

3/ SÉCURISATION DU HAMEAU D'ARENTHON – VALIDATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES TRAVAUX

Madame le Maire rappelle aux élus que les travaux de sécurisation du hameau d'Arenthon est un travail en commun déclenché par notre demande pour pérenniser l'arrêt du bus du RPI et sécuriser la traversée de la RD par les habitants du hameau. Le Département ayant émis un avis favorable à cette sécurisation, le dossier a été pris en charge par le service mobilité de Grand Besançon Métropole avec accord de la commune pour une participation de l'opération. Il a été prévu au budget un montant de 12 000 € en investissement pour la sécurisation du hameau d'Arenthon. A savoir que le coût total de cette opération est estimé à 36.000 € HT.

Le devis a été établi par le service travaux de Grand Besançon Métropole et la part communale dédiée à la sécurisation a été estimée à 11 815,00 € H.T (la TVA sera prise en charge par GBM).

Il est proposé aux élus de valider le montant de cette participation de 11 815,00 € et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions des membres présents et représentés :

- **Valide la participation communale à hauteur de 11 815,00 €.**
- **Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette prise en charge.**

4/ SÉCURISATION DU HAMEAU D'ARENTHON – DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE 2020 »

Madame le Maire indique aux conseillers que dans le cadre de la sécurisation du hameau d'Arenthon, la commune a la possibilité de faire une demande de subvention auprès du Département du Doubs au titre des « Amendes de police ».

Il est proposé de faire cette demande de subvention à hauteur de 50% du montant H.T des travaux soit 50% de 11 815,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés :

- **S'engage à réaliser et à financer les travaux de sécurisation du hameau d'Arenthon dont le montant s'élève à 11 815,00 € H.T.**
- **Se prononce sur le plan de financement suivant :**
 - **Fonds libres :**
 - **Emprunts : 5 907,50 €**
 - **Subvention : 5 907,50 €**
- **Sollicite l'aide financière du Conseil départemental.**

5/ PARTICIPATION 2020 AUX CARTES DE PLAGES

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune avait pris en charge l'année dernière 50% du montant des cartes de plage enfants (de 3 à 18) pour la base « Les Lacs d'Osselle » dont le montant était de 40 €.

Il est proposé aux élus de renouveler l'opération pour la saison 2020 tout en sachant que le tarif de la carte de plage enfants n'a pas évolué et reste à 40 €.

Pour rappel, cette prise en charge avait coûté en 2019 240 € (soit 12 enfants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés :

- **Accepte la prise en charge d'une partie de la carte saison 2020 enfants pour les enfants d'Osselle-Routelle.**
- **Accepte cette prise en charge à hauteur de 50% du tarif soit 20 € par enfant.**

Les parents des enfants concernés devront fournir un justificatif de domicile, une copie de la carte de plage et un RIB au secrétariat de mairie lors de leur demande de remboursement.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- Notre avocate nous a informé que la publication de la requête conjointe a été faite le 10 avril 2020. Le dépôt de la requête auprès du juge est donc prévue ; nous ne connaissons pas les délais (les tribunaux ont 2 mois de retard dû à la crise)
- Informations RPI : rentrée des GS, CP et CM2 le lundi 18 mai ; les protocoles de l'Académie, du SIVOS et des Francas ont été établis et validés afin de sécuriser au mieux l'accueil des élèves. Les bus sont assurés (respect des gestes barrières et de distanciation sociale). La restauration scolaire est prévue sur les 2 sites scolaires, en accord avec les Francas. Réunion organisée le mardi 19 mai pour évaluer cette rentrée et se projeter dans les semaines à venir.
- Recrutement d'une ATSEM (accompagnatrice, ATSEM et ménage) suite au départ en retraite de Mme Polard le 1^{er} avril : Mme Céline PERRON
- La commune recherche un Agent pour le ménage des locaux communaux (4 h/semaine annualisées)
- Le rond-point de Routelle sera rénové (programmation du Département) ; date inconnue, travaux sûrement réalisés de nuit.
- Les déchetteries rouvrent en mode « normal » à compter du 2 juin.
- Informations PLU – courrier reçu de l'INAO qui n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci a un impact modéré en terme de consommation d'espace, lu par M. BAÏOTTO

- Mme GRAPPEY informe que Les mardis des Rives sont annulés ; s'est tenue une réunion sur l'ouverture de la Base de Loisirs avec le service Tourisme de GBM, WOKA Loisirs et différents intervenants. La date d'ouverture n'a pas encore été fixée, l'objectif étant d'être prêt avec l'écriture d'un protocole strict des gestes barrières pour le camping, la baignade et le food-truck. La fréquentation maximale instantanée (FMI) serait fixée à 500 personnes, mais elle peut évoluer dans la saison. Les analyses des eaux de baignade sont prévues auprès de l'ARS.
- Le garde forestier signale que l'affouage peut reprendre, tout en respectant les gestes barrières.
- L'entreprise qui doit effectuer les travaux sur la toiture de l'église de Routelle est régulièrement contactée, mais leur nacelle est toujours en réparation (problème pour avoir les pièces). Nous sommes programmés dès que possible.
- Autorisation préfectorale de la lutte contre les corvidés du 12 au 25 mai.
- Problème de champ cultivé dans la zone de protection de captage d'eau potable à Routelle. Le dossier a été transmis au service Département Eau et Assainissement (DEA) de GBM avec qui nous sommes en lien.
- Problème d'horloge concernant l'éclairage public chemin de Vaugrenans

Fin de séance : 21h50

Le Maire, Anne OLSZAK



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne Olszak', written over the official seal.